

Conseil syndical 18 avril 2019 - Sézanne

Etaients présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)	Monsieur Cyril LAURENT
Madame Karine WELTER	Monsieur Bruno LEGRAND
Monsieur Gérard AMON	Monsieur Philippe MARCY
Monsieur Jean-Paul BERNIER	Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Michel DAUTEUIL	Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Étienne DHUICQ	Michel TELLIER
Monsieur Frédéric ESPINASSE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Annie COULON à Frédéric ESPINASSE
Monsieur Sacha HEWAK à Karine WELTER

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)
Monsieur Vincent LIEBAULT (CM Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2019
- Communications du Président
- Convention SEM Oktave
- Adhésion SEM Oktave
- Avis PPA Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

- Contrat de ruralité
- Développement Economique : Territoires d'Industrie

Date de convocation : 10 avril 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 24 avril 2019

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 19 février 2019 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL 2019-015]

Communications du Président :

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a procédé à :

- La notification des subventions OPAH conformément à l'avis du comité technique
- La signature des conventions « professionnels » et « particuliers » de la Maison de l'Habitat.

Convention Oktave [DEL 2019-016]

La Maison de l'Habitat déploie son service de rénovation énergétique auprès des particuliers du territoire, qui aujourd'hui se définit comme un accompagnement technique des projets. Parallèlement, la SEM Oktave, déploie son offre intégrée (technique et financière) de rénovation énergétique performante. Pour cela, elle s'appuie sur les initiatives territoriales existantes et sollicite les territoires en préalable de toute intervention, afin de définir la complémentarité des moyens au services des habitants.

Suite à l'accord de principe de décembre 2018, le Conseil syndical valide le projet de convention qui définit les rôles de chacun et permettra de compléter l'offre technique assurée par la Maison de l'Habitat par l'accès aux outils financiers de la SEM Oktave. Le Président est autorisé à signer les futurs contrats d'AMO avec les propriétaires bénéficiaires du service.

Adhésion SEM Oktave [DEL 2019-017]

Parallèlement au déploiement de l'offre Oktave sur les territoires, la Région Grand Est, actionnaire majoritaire de la SEM, propose aux collectivités d'entrer au capital afin de participer à la gouvernance au sein d'un collège territoire. L'adhésion se fait par l'achat de 30 actions, pour un coût global de 3 000 € directement auprès de la Région qui cède ainsi une partie de ses parts.

Le Conseil syndical valide l'entrée au capital de la SEM et désigne Patrice VALENTIN comme représentant du PETR au sein de l'assemblée générale.

Avis PPA SRADDET [DEL 2019-018]

En réponse à la sollicitation du Président de Région, le PETR du Pays de Brie et Champagne (porteur du SCoT), en tant que Personne Publique Associée à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a décidé :

- De rendre un avis favorable, assorti d'observations sur le projet de SRADDET arrêté
- De demander l'identification du périmètre du SCoT Brie et Champagne au sein de la gouvernance
- De demander l'étude de l'inclusion de la ville de Sézanne dans l'armature urbaine régionale

Débats sans délibérations :

Il est rappelé le calendrier et les modalités d'élaboration de la convention 2019 du contrat de ruralité, conformément à la circulaire préfectorale du 8 avril, adressée à l'ensemble des communes et EPCI du territoire.

Les EPCI du territoire, vont prospecter auprès des chefs d'entreprises potentiellement concernés pour mesurer le degré de connaissance et l'opportunité de s'inscrire dans la démarche « Territoires d'Industrie ».

Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations

Patrice VALENTIN,
Président

